

L'Office français de la biodiversité **et la protection de** **la biodiversité marine**

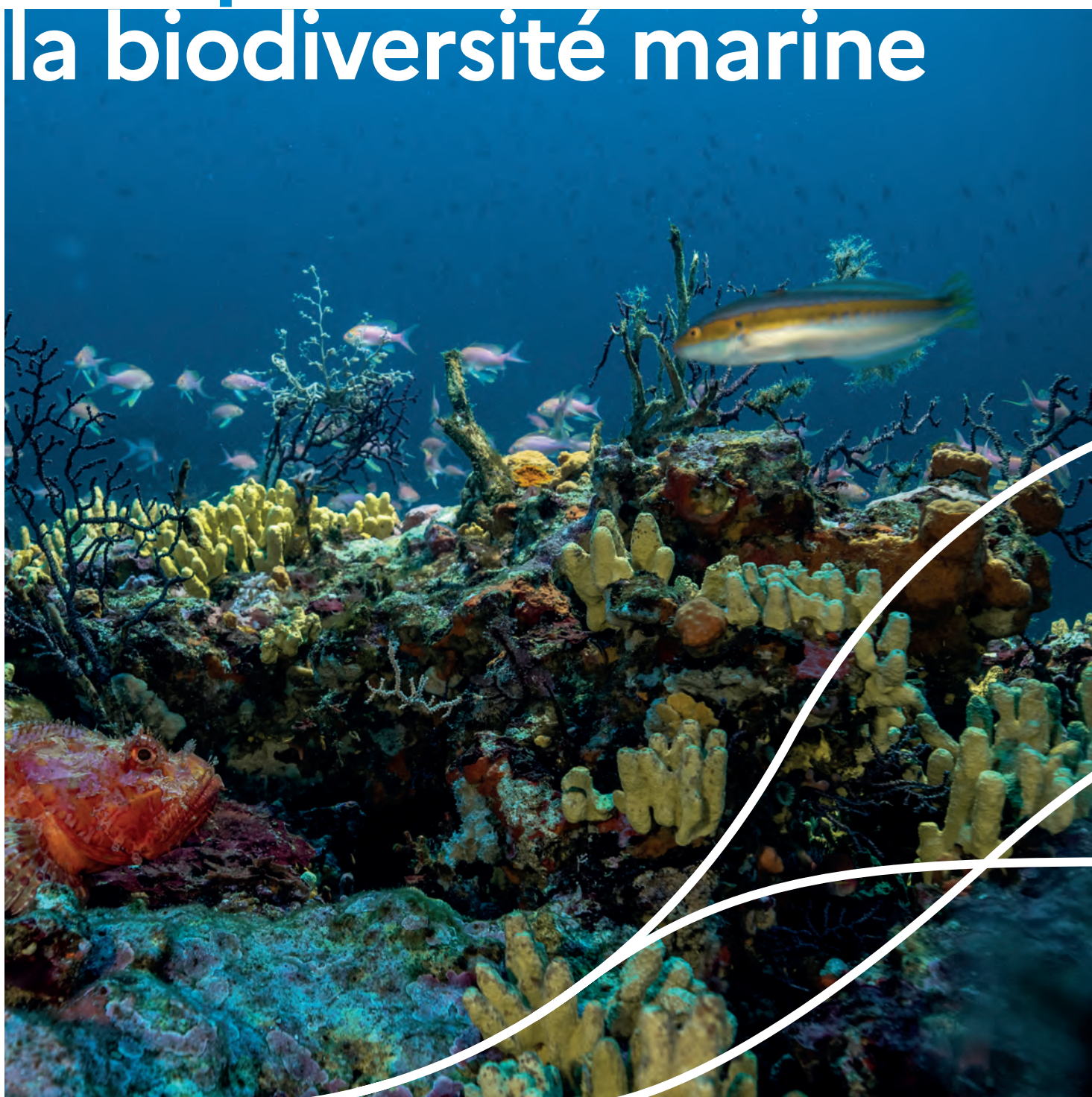


Photo de couverture : Laurent Ballesta

Sommaire

Les enjeux de la préservation du milieu marin et de la biodiversité	4
Les services rendus par les océans	6
Faire le lien entre la terre et la mer	7
L'OFB en première ligne pour la protection de la biodiversité marine	8
Explorer l'organisation et les missions de l'OFB sur le milieu marin	8
L'OFB impliqué dans les politiques publiques en faveur de la protection des milieux marins	9
L'OFB est directement gestionnaire ou co-gestionnaire d'aires marines protégées :	11
Limiter la dégradation du milieu marin	12
Prévenir la surexploitation des ressources	17
Lutter contre la pollution des océans	19
Être résilient face au changement climatique	21
Suivi et lutte contre les espèces exotiques envahissantes	22
L'OFB en chiffres	23

Les enjeux de la préservation du milieu marin et de la biodiversité

Une mère et son baleineau (baleine à bosse) se reposent dans le lagon du Parc naturel marin de Mayotte

Le milieu marin se distingue par sa salinité, sa continuité et sa stabilité. Il abrite une grande diversité de paysages : plages, falaises, vasières, marais salés, estuaires, prairies sous-marines, récifs coralliens, mangroves, plaines abyssales, talus continentaux, fosses et monts sous-marins, canyons, hauts fonds, dunes sous-marines, fonds rocheux ou sableux... Il offre par ailleurs un refuge à de nombreuses espèces.

Le littoral, avec ses estuaires, zones humides, lagunes et marais, constitue un espace clé pour l'alimentation, la nidification et le repos de nombreux poissons et oiseaux.

Près de 250 000 espèces marines sont recensées. Néanmoins, les scientifiques estiment que 80% des espèces en mer restent à découvrir, principalement des micro-organismes essentiels à la chaîne alimentaire. L'océan, étudié sous ses aspects physique, chimique et biologique, fait l'objet de recherches continues pour mieux appréhender son fonctionnement et sa résilience.

Les États côtiers exercent leur souveraineté sur leurs eaux territoriales et leurs droits souverains dans leur zone économique exclusive. La protection de la haute mer relève de conventions internationales et du Traité BBNJ (Marine Biodiversity of Areas Beyond National Jurisdiction). Ratifié notamment par la France, il vise à la conservation et l'exploitation durable des ressources.



Chiffres clés

Les milieux marins et côtiers couvrent **70,8 % de la Terre**, captent **30 % du CO₂ émis** et produisent **50 % de notre oxygène**. Pourtant, ils sont gravement menacés. Les océans contiennent entre **75 et 199 millions de tonnes de plastique** (+ 15 Mt/an).

95 % des espèces marines ainsi que **94 % des habitats marins** sont en mauvais état.

50 % des coraux ont disparu en 30 ans et un tiers des requins, espèces associées et mammifères marins sont menacés. **33 % des poissons commerciaux** sont surexploités à l'échelle mondiale.

De plus, 245 000 km² de zones côtières sont devenues des « zones mortes » par eutrophisation et manque d'oxygène.

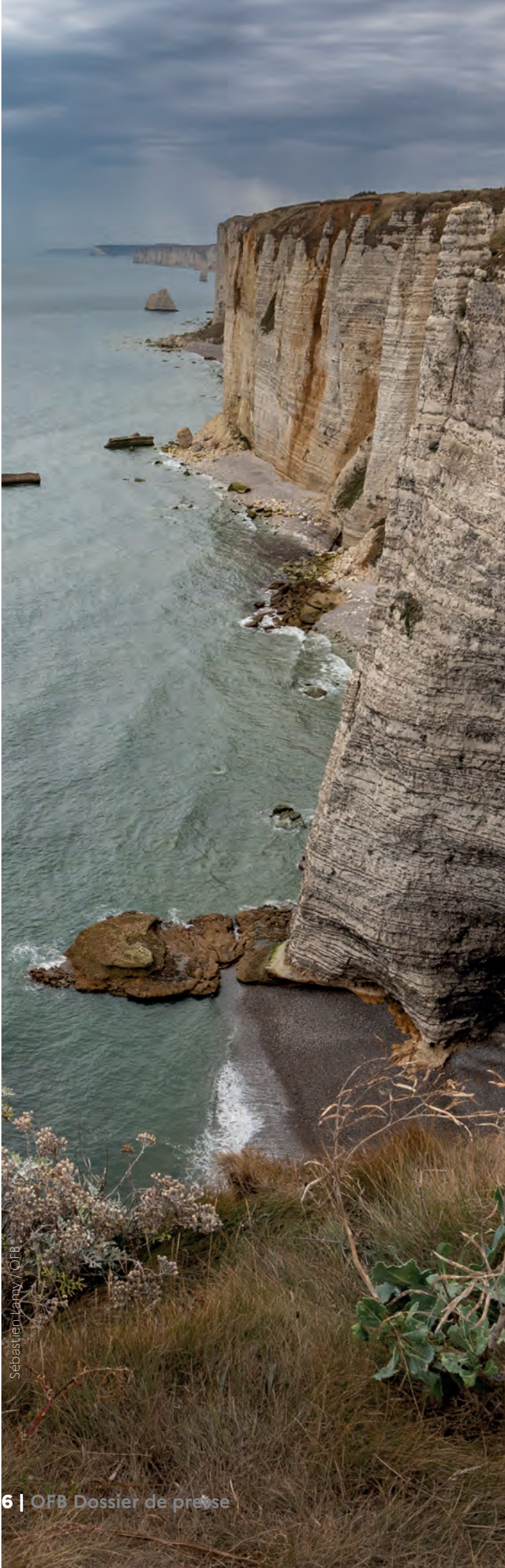
Le patrimoine marin français

- Le second espace maritime au monde : plus de 10 millions de km² sous souveraineté française (20 fois sa surface terrestre), dont 97 % dans les Outre-mer.

- Un littoral varié (marais, dunes et plages, roches).

Une biodiversité marine exceptionnelle :

- 10 % des récifs coralliens mondiaux (4^e plus grande surface de récifs coralliens).
- 71 espèces de mammifères marins sur 120 recensées dans le monde, dont les majestueuses baleines à bosse.
- Des espèces endémiques, comme le maërl algue rouge corallinée, présente uniquement en rade de Brest et dans quelques sites en Irlande.



Les services rendus par les océans

- **Régulation des effets liés au climat**

De nombreux habitats côtiers, comme les récifs coralliens, les herbiers ou encore les mangroves, sont des barrières pour lutter contre les événements climatiques extrêmes et l'érosion du trait de côte.

- **Support des cycles naturels (carbone, eau, azote...)**

Le phytoplancton, les algues et les plantes marines (comme la posidonie ou les zostères) fournissent la moitié de notre oxygène et stockent une importante quantité de carbone.

- **Alimentation et santé**

Pêchées ou cultivées, de nombreuses espèces, comme les poissons ou les algues, fournissent des ressources alimentaires et pharmaceutiques à des milliards d'êtres humains.

- **Loisirs en mer**

De nombreuses activités maritimes dépendent directement de la biodiversité marine, comme les activités touristiques, récréatives et sportives, telle que la plongée sous-marine ou la pêche de loisirs.

Sur le bord de mer en Normandie, les falaises crayeuses d'Etretat sont un site naturel classé « Grand site de France »



Olivier Roux

Faire le lien entre la terre et la mer

Le terme «**Continuum Terre-Mer**» désigne l'interconnexion entre les écosystèmes terrestres, côtiers et marins.

Ces milieux à l'interface de la terre et de la mer, comme les estuaires, sont riches en sédiments, nutriments. Ils remplissent de nombreuses fonctions écologiques pour des espèces amphihalines comme le saumon, l'anguille ou l'esturgeon.

Les amphihalins sont des poissons migrateurs qui vivent entre eau douce et salée. Ils passent d'un milieu à l'autre pour se reproduire, à des périodes précises et différentes selon les espèces.

Ils subissent l'impact de l'urbanisation, de l'agriculture, et des pollutions, aggravé par le changement climatique (hausse du niveau de la mer, intensification des événements climatiques extrêmes). La préservation et la restauration de ces milieux est essentielle pour protéger de nombreuses espèces et rendre notre littoral plus résilient.

Un banc de poissons près d'un herbier de posidonies au large de Capo di Feno



S. Ruitton / MJO

Suivi génétique de la population de grands dauphins (*Tursiops truncatus*). Un agent de terrain prélève de l'ADN sur un individu grâce à un écouvillon fixé au bout d'une perche.

L'OFB en première ligne pour la protection de la biodiversité marine

Explorer l'organisation et les missions de l'OFB sur le milieu marin

Créé en 2020, l'Office français de la biodiversité (OFB) a pour mission de protéger la biodiversité terrestre, aquatique et marine. Il agit à travers cinq grandes missions :



police de
l'environnement



connaissance
et expertise



appui
aux politiques
publiques



gestion et restauration
des espaces
protégés



mobilisation
de la société

L'OFB mobilise divers acteurs – État, collectivités, associations, entreprises, citoyens – pour réduire les pressions sur la faune, la flore et leurs habitats.

Avec plus de 3 000 agents, dont 1 700 inspecteurs de l'environnement au plus près des territoires, l'OFB œuvre à préserver la biodiversité face aux cinq principales menaces identifiées par l'IPBES : **destruction des habitats, surexploitation des ressources, changement climatique, pollutions et espèces envahissantes.**

Les enjeux marins locaux, nationaux et internationaux étant étroitement liés, l'OFB agit à plusieurs échelles : au niveau local avec ses directions régionales (parcs naturels marins, délégations de façade maritime) au niveau national, européen et international.

L'OFB impliqué dans les politiques publiques en faveur de la protection des milieux marins

Politiques européennes :

Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin », directive-cadre sur l'eau, directive habitats faune-flore, directive oiseaux, directive cadre sur la planification de l'espace marin, règlement restauration de la nature

La **Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)** vise un bon état écologique (biologique, physique, chimique et sanitaire) pour préserver les écosystèmes et les usages. L'OFB coordonne techniquement l'analyse économique et sociale, la surveillance avec les agences de l'eau et contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux, des plans d'action, en lien avec l'État. L'OFB finance également certaines actions R&D pour améliorer le dispositif d'évaluation de l'état écologique.

Politiques nationales :

Stratégie nationale pour la mer et le littoral, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale pour les aires protégées, plans nationaux d'actions pour des espèces spécifiques comme pour le puffin des Baléares ou les poissons migrateurs amphihalins...

La Stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) met en cohérence les politiques publiques pour une gestion intégrée des milieux marins, tant en termes d'activités que de protection. Déclinée dans les **Documents Stratégiques de Façade (DSF) en métropole et dans les documents stratégiques de bassin maritime dans les Outre-mer**, elle vise à réduire les pressions humaines et restaurer les milieux marins, avec l'OFB en appui de l'État.

L'OFB coordonne 3 systèmes d'informations qui contribuent à l'élaboration des politiques publiques et à leur évaluation : eau, biodiversité et [milieux marins](#), SIMM, qui assure la fiabilité et la diffusion des données publiques sur l'état des milieux marins français.

Fous de Bassan (Morus bassanus) en vol devant le Parc éolien en mer de Saint-Nazaire

L'observatoire national de l'éolien en mer, coordonné notamment par l'OFB, accompagne le déploiement de projets de connaissance depuis 2022. Il évalue l'impact des parcs éoliens sur la biodiversité marine, notamment sur les oiseaux, chiroptères et mammifères marins.

Crédit : Benjamin Guichard

L'OFB gère le programme TeMeUm (Terres et Mers Ultramarines) qui soutient les acteurs des Outre-mer français dans la mise en œuvre d'actions concrètes de protection de la biodiversité. Ce programme propose un appel annuel à petits projets et assure une veille sur les actualités juridiques, les financements et les formations, diffusés sur son site Internet.

*Suivi participatif de la ponte synchronisée du corail *Porites rus* en Polynésie*

Crédit : Tama No Te Tairoto

Politiques locales

L'OFB accompagne des communes littorales via la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et soutient les **Agences Régionales de la Biodiversité** (ARB) qui s'investissent sur des thématiques concernant le littoral et le milieu marin.

Les aires marines protégées (AMP) sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature à long terme. La plupart des AMP permettent de concilier les enjeux de protection et le développement durable d'activités.

Elles se déclinent en plusieurs catégories, listées à l'article **L.334-1 du code de l'environnement** qui répondent chacune à des objectifs propres tout en étant complémentaires :

- Parc nationaux, parcs naturels régionaux, réserves nationales de chasse et de faune sauvage littorales, réserves naturelles, aires de protection de biotope, arrêté de protection de biotope ou des habitats naturels, des sites d'intérêt géologique et sites Natura 2000, ayant une partie maritime
- Parcs naturels marins
- Parties maritimes du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivières lacustres
- Zones de conservation halieutiques
- Ainsi que des AMP reconnues au titre de conventions internationales, comme les sanctuaires Agoa et Pelagos

L'OFB est directement gestionnaire ou co-gestionnaire d'aires marines protégées :

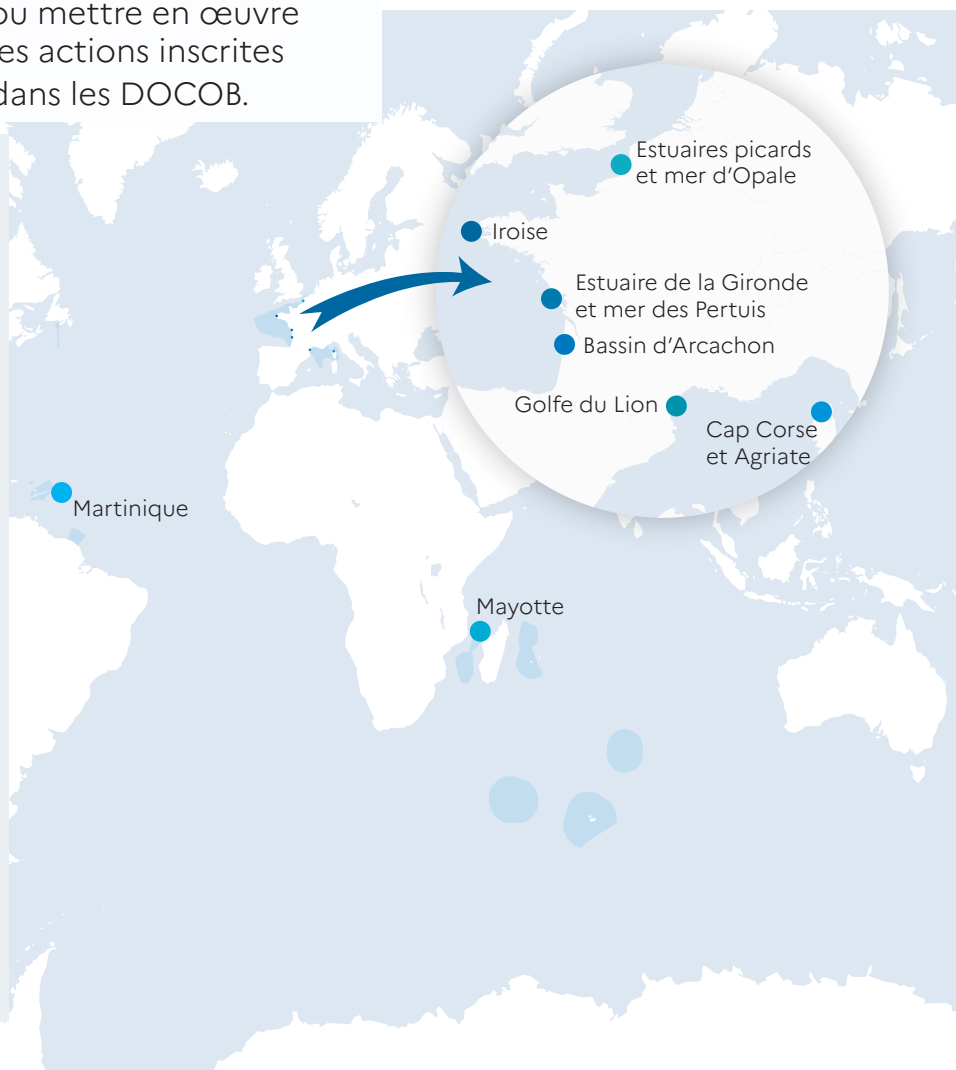
- Les 8 parcs naturels marins : estuaires picards et mer d'Opale, Iroise, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Bassin d'Arcachon, golfe du Lion, Cap Corse et Agriate, Mayotte, Martinique,
- Le Sanctuaire de mammifères marins Agoa aux Antilles,
- 5 réserves naturelles nationales : Baie de l'Aiguillon – Vendée et Charente-Maritime, Casse de la Belle Henriette, Iroise, Prés salés d'Arès et de Lège Cap-Ferret,
- La Réserve nationale de chasse et de faune sauvage du golfe du Morbihan,
- Réserves de chasse et de faune sauvage littorales : Pointe d'Arçay et Sud de Saint-Pierre, Le Hâble d'Ault, et Terre d'Oiseaux,
- Une centaine de sites du réseau Natura 2000 en mer comme « opérateur » chargé d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) ou « animateur » chargé de coordonner ou mettre en œuvre les actions inscrites dans les DOCOB.

Pour les autres aires marines protégées, l'OFB fournit un appui à la gestion au travers notamment d'échanges techniques et de formations. L'OFB initie et coordonne des programmes pluriannuels financés par des experts des fonds européens sur les habitats marins (LIFE Marha) ou la protection d'espèces (LIFE Espèces marines mobiles).

Les parcs naturels marins

Depuis 2006, la France a créé [8 parcs naturels marins en hexagone et dans les Outremer](#) dans des régions à forts enjeux de biodiversité et d'activités maritimes. Les agents de l'OFB affectés dans les parcs marins travaillent sur le terrain pour mieux connaître la mer, la protéger et accompagner la transition écologique des activités maritimes. Ils ont également des missions de police de l'environnement.

La gouvernance originale des parcs, basée sur le dialogue, rassemble acteurs et usagers locaux dans un conseil de gestion. Ils donnent des avis sur des projets à impact sur le milieu marin et proposent des mesures de protection dans les zones les plus sensibles du Parc. Ils contribuent ainsi l'objectif de création de 10% zones de protection forte au sein des AMP françaises, dont 5% en métropole.



Limiter la dégradation du milieu marin

La dégradation des habitats marins, exacerbée par l'artificialisation des côtes, la pression touristique et les activités maritimes comme le dragage, la pêche de fond, l'installation d'infrastructures en mer, ou d'aménagements portuaires, menace les écosystèmes marins. L'OFB intervient pour protéger ces milieux à travers diverses actions.

L'OFB soutient le ministère chargé de l'environnement dans la préparation du plan national de restauration, conformément au règlement sur la restauration de la nature. Il apporte des expertises, encourage les retours d'expériences sur des projets de restauration littorale et marine pour capitaliser, structurer et diffuser les connaissances issues des projets (via la plateforme [Littorex](#), développée en partenariat avec le BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), et finance des projets grâce au jeu de grattage Mission Nature.

Les aires protégées gérées servent également d'espaces d'expérimentation pour les actions de restauration.

Régénération et pérennisation des mangroves
protégeant les lagons calédoniens

**MISSION
NATURE**

Le jeu de grattage « Mission Nature », créé en partenariat avec FDJ UNITED, soutient des projets concrets de restauration des écosystèmes et des espèces associées, en cohérence avec les stratégies nationales et régionales de biodiversité. Il met particulièrement l'accent sur les projets adoptant une approche systémique.

Dans le cadre de l'Année de la mer, « Mission Nature 2025 » se concentre sur les écosystèmes littoraux et marins.

Crédit : Agence néo-Calédonienne de la biodiversité

L'OFB pilote des projets européens comme le **LIFE Marha** visant à améliorer l'état de conservation des habitats marins, et à mettre en œuvre la directive européenne « habitats, faune, flore » (réseau Natura 2000). Ce programme développe des référentiels techniques et des outils comme [Poolpe](#) qui permettent d'identifier les pressions engendrées par les activités et les risques pour les habitats et les espèces.

Le LIFE Marha évalue les pressions et propose des actions concrètes, comme la création de zones de mouillage écologique pour limiter l'impact des ancres sur les herbiers marins, par exemple sur la côte de Granit Rose en Bretagne. Ces expérimentations visent à réduire l'abrasion des herbiers de zostères, essentiels à la biodiversité marine.



L'OFB apporte son expertise aux services de l'État en émettant des avis techniques sur l'impact des activités humaines sur l'environnement, en particulier dans les sites Natura 2000 et les parcs naturels marins. L'OFB forme les services de l'État et les collectivités sur ce sujet. Dans le cadre de projets, l'OFB réalise des diagnostics locaux ou à l'échelle des façades maritimes pour évaluer les pressions exercées sur les habitats marins.

L'OFB réalise des **analyses de risque pêche (ARP) sur les sites Natura 2000**, pour identifier les pressions des activités humaines sur les habitats marins. L'objectif est de mettre en œuvre des mesures concertées avec les professionnels de la pêche pour réduire les pressions exercées par la pêche. Soutenu par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), l'OFB travaille en partenariat avec les comités des pêches pour garantir la mise en place de ces analyses et l'adoption des mesures par les services de l'État.

Afin d'informer sur l'état de la biodiversité, l'**Observatoire National de la Biodiversité (ONB)**, produit des indicateurs, dont une quinzaine spécifique aux milieux marins. Il permet de suivre l'évolution de l'état de la biodiversité, des pressions qui s'exercent sur elle et les réponses qui sont apportées. À l'occasion de la Conférence des Nations Unies pour l'Océan de Nice (juin 2025), une publication de l'ONB est dédiée à la mer.

L'OFB, en collaboration avec des scientifiques du CNRS et de l'Université de La Rochelle, soutient l'Unité Mixte de Service (UMS) PELAGIS, spécialisée dans la recherche sur les mammifères marins. Cette unité contribue à la compréhension et à la protection de ces espèces, notamment en réalisant des survols aériens réguliers pour suivre l'évolution des populations dans les eaux françaises.

Le projet **LIFE Espèces marines mobiles (EMM)**, lui, a pour objectif de protéger 23 espèces marines, incluant des oiseaux marins, des limicoles, des élasmobranches, des tortues marines et des mammifères marins, en réduisant la mortalité due aux engins de pêche, aux dérangements et à la dégradation des habitats. Il repose sur des actions de lutte contre la prédation, de restauration des habitats, de gestion de la fréquentation humaine et de réduction des captures accidentelles. L'OFB coordonne ce projet, mis en œuvre par 12 partenaires. Il est cofinancé par le programme LIFE de l'Union européenne et le ministère chargé de l'environnement.



Groupe de dauphins communs
(*Delphinus delphis*) sautant hors de l'eau

Le programme OBSCAMe (+) vise à mieux comprendre les captures accidentelles d'espèces marines protégées, notamment de dauphins communs dans le golfe de Gascogne. Il utilise des caméras embarquées sur les navires de pêche (fileyeurs et chalutiers). Les données collectées sont sécurisées et cryptées, puis stockées dans une base de données et analysées. En cas de capture accidentelle, les scientifiques étudient les causes et les conditions de capture dans le but de développer des mesures de gestion efficaces. Les caméras contribuent aussi à évaluer l'efficacité des dispositifs techniques déployés dans le cadre du plan d'action gouvernemental de réduction des captures de petits cétacés.

Le projet **RESOBLO** (financé par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) a permis de mieux comprendre les usages de loisirs dans quatre parcs naturels marins (estuaires picards et mer d'Opale, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, Bassin d'Arcachon et cap Corse et Agriate). Il a poursuivi trois objectifs principaux : recueillir des données sur les usages, favoriser les échanges entre parcs naturels marins, et mutualiser les connaissances dans l'objectif de création d'observatoires des usages de loisirs. Les données collectées serviront à élaborer des indicateurs et des scénarios de gestion pour orienter les actions des aires marines protégées.



Crédit : Amandine Eynaudi / Office français de la biodiversité



La campagne nationale « **Attention, on marche sur des œufs!** » coordonnée par le Conservatoire du littoral avec l'OFB et de nombreux acteurs locaux dans les territoires, sensibilise chaque année aux gestes protecteurs pour les oiseaux nicheurs littoraux en combinant suivi scientifique, balisage des sites sensibles et communication aux usagers.



Les applications **Nav&Co**, en partenariat avec le service national d'hydrographie et d'océanographie (**SHOM**) et le **ministère chargé de la mer**, et **C-monspot.fr**, en partenariat avec l'**Ecole nationale de voile et des sports nautiques** encouragent les plaisanciers et pratiquants de loisirs nautiques à découvrir la biodiversité marine. Cela permet de les sensibiliser et les informer sur leur localisation, et à adopter des pratiques responsables.

Le projet LIFE BIODIV'France, piloté par l'OFB, vise à renforcer la résilience des écosystèmes, et soutient la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030. Il a pour objectifs de renforcer l'efficacité des aires protégées, sensibiliser les citoyens, et intégrer les enjeux de biodiversité dans les secteurs économiques clés comme l'agriculture, la pêche, et les énergies renouvelables. Ce projet permettra de mieux valoriser la contribution des aires marines protégées aux politiques publiques, d'améliorer la coordination de la gestion à l'échelle territoriale, et de renforcer la protection du milieu marin en contribuant aux objectifs de protection forte.



Les **Aires marines éducatives (AME)**, lancées en 2012 aux Marquises. C'est un projet pédagogique développé avec le ministère de l'Éducation nationale. Il implique les élèves, du CE2 au lycée, pour réfléchir et agir à la préservation de leur territoire. Aujourd'hui, 396 AME sont déployées, renforçant chez les jeunes leur lien avec le territoire maritime et leurs enjeux environnementaux et culturels.

Inauguration du panneau de l'AME de l'école primaire publique Souris Blanche à La Réunion





À bord d'un bolincheur les marins-pêcheurs s'activent en remontant le filet

Prévenir la surexploitation des ressources

Les ressources naturelles sont surexploitées avec une forte érosion de la biodiversité. La surpêche, la pêche illégale, ou encore l'extraction de granulats accélèrent le déclin de certaines ressources vivantes.

L'OFB vient en soutien des services de l'État pour protéger les espèces et les habitats marins, et accompagner la transition vers des pratiques durables.

Sur le terrain, l'OFB contribue à une gestion durable des ressources en lien avec pêcheurs et scientifiques, comme au Parc naturel marin d'Iroise, où 20 % du champ d'algues est exploité et les 80 % restants servent à réensemencer la zone. Cette gestion durable ainsi que l'ensemble des autres mesures mises en place ont permis au site de rejoindre la liste verte de l'UICN des aires marines protégées les mieux gérées.

L'OFB collabore avec des entreprises et partenaires via les chartes « Entreprises/Partenaires engagés pour la nature ». Le Parc naturel marin d'Iroise a instauré

La collaboration avec le secteur de la pêche vise à promouvoir une pêche durable et responsable. Via la plateforme **Solupêche.fr**, les professionnels accèdent à des informations sur les dispositifs techniques, sur les bonnes pratiques, et des solutions en R&D pour diminuer l'impact de leurs engins sur les habitats et espèces protégées.

la charte « Pêcheurs partenaires », élaborée avec le Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère. Il accompagne les pêcheurs signataires dans une démarche de développement durable. Parmi les actions obligatoires figurent la gestion des déchets, la diminution des captures accidentelles d'oiseaux ou encore l'embarquement d'agents du Parc. Des actions facultatives, telles qu'une formation à la lutte anti-pollution aux hydrocarbures, sont également proposées.

Le Parc naturel marin du golfe du Lion participe à la préservation des ressources halieutiques par des évaluations de stocks d'oursins ou encore un travail autour de l'encadrement de la pêche de loisir.

Les chartes partenaires se développent au sein des parcs marins autour de 3 thématiques : pêche professionnelle, ports, guides de découverte du milieu marin.

Les inspecteurs de l'environnement luttent contre la pêche illégale via des opérations conjointes, incluant la surveillance de la pêche, des transports et des transactions commerciales. L'OFB **lutte activement contre le trafic de civelles**, une espèce protégée dont la forte demande génère des braconnages internationaux et alimente un trafic estimé à plusieurs milliards d'euros (l'espèce se vend jusqu'à 6 000 € le kg en Asie). Pour préserver cette espèce, l'OFB participe également à la gestion des poissons migrateurs, mène des programmes de suivi des populations d'anguilles et contrôle les quotas de captures.

Sur la pêche illégale de thon rouge en Méditerranée, l'OFB a aussi révélé des fraudes concernant plus d'une centaine de thons rouges pêchés illégalement.



*Fou de Bassan immature
(*Morus bassanus*) posé
sur l'eau avec un déchet
plastique dans le bec.*

Lutter contre la pollution des océans

La pollution des milieux aquatiques, qu'elle soit plastique, chimique ou liée aux déversements, menace gravement la biodiversité marine. Le plastique se dégrade lentement, forme des «zones mortes» en mer, tandis que les produits chimiques (métaux lourds, pesticides...) contaminent les eaux et affectent la faune. Les déversements illégaux, qu'ils soient industriels, agricoles ou maritimes, aggravent cette pression sur des écosystèmes fragiles.

Pour lutter contre cette pollution l'OFB collabore avec de nombreux acteurs pour identifier les sources de pollution, met en place des mesures préventives et contrôle le respect de la réglementation.

L'OFB coordonne l'élaboration des méthodes de suivi de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), pour évaluer l'état des écosystèmes et identifier les principales sources de pollution. Actuellement, 48,6 % des masses d'eau côtières ne sont pas en bon état écologique. Elles n'ont pas une bonne qualité de l'eau, ce qui nuit au bon fonctionnement des milieux aquatiques, évalué par des critères biologiques (poissons, invertébré, plantes aquatiques...), physico-chimiques (phosphore, nitrate, pH...) et hydromorphologiques (état des berges ou de la côte, continuité de la rivière, régime des marées...).

Par ailleurs, l'OFB co-pilote avec d'autres établissements scientifiques (dont l'IFREMER) un projet visant à détecter les polluants émergents : le programme **Emergent'Sea**.

Dans les aires marines protégées, des actions sont mises en place pour limiter les sources de pollution locales, qu'elles viennent de l'urbanisation, de la pêche, de l'aquaculture ou des activités de loisirs en mer. En Méditerranée, la Délégation de façade Méditerranée de l'OFB mène régulièrement des actions de repérage et de relevage des filets de pêche perdus. Des projets innovants, comme ceux portés par le **Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale**, soutenus par le plan de relance, développent des **filets biodégradables et biosourcés** pour la pêche et la culture des moules. De même, le **Parc naturel marin d'Iroise**, sur l'île d'Ouessant a mené à bien un projet d'évacuation des déchets d'une décharge sauvage qui menaçait de se déverser dans la mer d'Iroise, afin de restaurer un écosystème côtier affecté par des pollutions historiques. Les résultats de ces projets expérimentaux sont ensuite diffusés pour être dupliqués sur d'autres sites.

Le projet **nuts-STeauRY**, développe des modèles pour suivre la cascade des nutriments et du carbone, depuis les pratiques agricoles jusqu'aux estuaires et zones côtières. L'objectif est de co-construire avec les gestionnaires des scénarios réalistes pour atteindre des flux «admissibles» de nutriments vers la mer. Le projet analyse les pressions diffuses (phosphore, azote,...) et utilise des simulations intégrées «rivière-estuaire» à l'échelle nationale. Des groupes de travail régionaux impliqueront scientifiques et gestionnaires pour soutenir les décideurs dans la gestion de l'eau.

La police de l'environnement de l'OFB mène également des contrôles réguliers pour intervenir sur les déversements illégaux de polluants. Ces contrôles sont essentiels pour garantir le respect des réglementations environnementales et protéger les milieux naturels contre les sources de pollution.



Crédit : Darnick Narcisse

Mangrove dans le Parc national de Guadeloupe



Être résilient face au changement climatique

Les écosystèmes marins et côtiers jouent un rôle vital dans l'équilibre écologique global en protégeant les côtes contre l'érosion, en régulant les températures et en stockant une partie des émissions de CO₂ d'origine anthropique. Pourtant, ces milieux sont menacés et l'ensemble des fonctionnalités sont impactées, ce qui bouleverse la biodiversité et les services rendus aux humains. L'OFB intervient pour protéger ces écosystèmes et les intégrer dans les scénarios d'adaptation, les rendant plus résilients, et moins vulnérables aux changements globaux.

L'adaptation au changement climatique nécessite de mieux comprendre ses effets sur les écosystèmes marins. Ainsi, les parcs naturels marins sont des lieux permettant de mener des observations sur le long terme. Ils travaillent en réseau sur le suivi du plancton, indicateur des changements du milieu dûs aux changements globaux.

À Mayotte et en Martinique, les mangroves sont des écosystèmes essentiels. Ces dernières agissent comme zones tampons, réduisant les risques d'inondations, filtrant les sédiments, et soutenant la biodiversité locale. Les Parcs naturels marins œuvrent à leur connaissance et à leur protection.

À Mayotte, le réseau TsiÔno, lancé par le Parc naturel marin, mobilise le grand public pour collecter des observations sur les espèces marines d'intérêt, mais également, depuis le cyclone Chido, sur les habitats naturels et les macrodéchets.

Le projet LIFE Adapto+, coordonné par le Conservatoire du Littoral et dont l'OFB est partenaire, accompagne l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour adapter les territoires littoraux au changement climatique. Sur 15 sites pilotes, des techniques innovantes telles que la restauration de dunes et de mangroves ou l'accompagnement à la relocalisation des activités sont expérimentées. Ces initiatives renforcent la résilience des zones côtières face à l'érosion et à la submersion.



Suivi et lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des organismes introduits par l'Homme, volontairement ou non, en dehors de leur habitat naturel. Elles menacent la biodiversité, perturbent les habitats et entrent en compétition avec les espèces locales. Leur propagation peut aussi avoir des impacts économiques et sanitaires. Les principales voies d'introduction et de propagation sont le transport maritime (dans les eaux de ballast et sur les coques des navires), les activités de cultures marines, le tourisme ou encore les déchets marins sur lesquels elles peuvent se fixer et voyager à travers la planète.

L'OFB, en partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) au sein de l'unité PatriNat, recense les espèces exotiques envahissantes marines en France, surveille les zones à risque d'introduction (ports, zones de cultures marines...) et évalue leurs impacts écologiques, socio-économiques et sanitaires (ex : le crabe bleu en Méditerranée et son impact sur la pêche). Ces études guident la prévention, la sensibilisation, la détection précoce et, si nécessaire, le renforcement de la réglementation. L'OFB et le MNHN développent des outils méthodologiques et d'aide à la décision pour répondre de manière coordonnée et efficace.

L'OFB collabore avec les acteurs locaux des filières maritimes (nautisme, sport, transport maritime, pêche et conchyliculture) pour promouvoir des pratiques réduisant le risque d'introduction et de propagation des nouvelles espèces. Des réseaux régionaux, tels que les réseaux Aliens, soutenus par des partenaires locaux déploient des programmes de sciences participatives, et structurent des réseaux à l'échelle d'une façade maritime.

Crabe bleu (Callinectes sapidus) ici en mer Méditerranée, est une espèce exotique envahissante originaire de la côte ouest des États-Unis d'Amérique.



Balbuzard pêcheur en vol

Reconnaître la gestion des zones de protection forte

L'OFB apporte également un appui aux politiques publiques sur les **enjeux de protection forte** et peut proposer des secteurs pour cette reconnaissance.

Une **zone de protection forte** (ZPF) est une zone géographique le plus souvent à l'intérieur d'une aire marine protégée dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de la zone sont supprimées ou significativement limitées de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une réglementation adaptée associée à un contrôle des activités concernées. Plus d'1/3 de l'espace maritime français est situé dans une AMP mais très peu sont reconnues ZPF. La stratégie nationale pour les aires protégées (2020-2030) fixe un objectif de 10 % de l'espace maritime en protection forte à l'horizon 2030. Les parcs naturels marins contribuent à cet effort en proposant des secteurs de protection forte à leur conseil de gestion : 4 secteurs de réserves naturelles nationales ont été proposées par le conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis, le cantonnement de la Chaussée de Sein au Parc naturel marin d'Iroise ou encore les secteurs de protection des nids de balbuzard pêcheur dans le Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

L'OFB en chiffres

Pour mener l'ensemble de ses missions de préservation des milieux marins, l'OFB travaille, en appui des services de l'État, avec l'ensemble des acteurs concernés : socio-professionnels, milieu associatif, scientifiques, tous concernés par la protection des océans et du littoral.

3 000

agents,

plus de **2 000** agents de terrain

dont près de **1 700** inspecteurs de l'environnement

11

directions régionales et une direction interrégionale métropolitaine dont

3

sont coordinatrices de façade maritime (Normandie, Pays-de-La-Loire, PACA-Corse,

3

délégations de façade maritime (Manche Mer-du-Nord au Havre, Atlantique à Nantes, Méditerranée à Marseille,

8

parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa

28

réserves et territoires protégés, gérés ou co-gérés

Contacts presse

Office français de la biodiversité

Florence Barreto

06 98 61 74 85

florence.barreto@ofb.gouv.fr

Lisa Boukraa

06 67 98 05 13

lisa.boukraa@ofb.gouv.fr

www.ofb.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ